

## **L'éducation populaire, une rapide mise en perspective**

Il ressort des très nombreuses définitions de l'éducation populaire que celle-ci contribue à faire des individus, quelle que soit leur classe sociale, des citoyens actifs et mieux éclairés. A l'instar d'autres dispositifs qui visent une distribution plus équitable des richesses, l'éducation populaire vise une distribution plus équitable des connaissances et des savoirs avec cette différence notable que les connaissances et les savoirs constituent une ressource non rivale qui peut donc être partagée entre un plus grand nombre sans que cela diminue la quantité disponible pour les autres. En ce sens, l'éducation populaire est inscrite dans un objectif de partage illimité des ressources ce qui en fait un puissant vecteur d'émancipation des individus et de transformation sociale.

Dans le domaine de la santé, l'éducation populaire contribue de différentes façons à l'information et l'éducation du grand public sur les questions de soins, de prévention des maladies et de promotion du bien-être pour permettre aux personnes de prendre des décisions éclairées concernant leur santé. L'éducation populaire est ainsi un des principaux vecteurs pour renforcer la capacité des individus et des communautés à prendre en charge leur propre santé, à se mobiliser pour des changements politiques en matière de santé publique, à promouvoir l'équité en santé. Elle est également un des vecteurs permettant que les questions de santé ne restent pas entre les seules mains des professionnels de santé mais que chacun puisse dans une certaine mesure se les approprier et y apporter un regard critique. Dans une vision plus extensive de la santé et de sa prévention, cela englobe également les questions d'alimentation, de travail ou d'environnement.

En 1949, la Société canadienne d'éducation post-scolaire, dans son Répertoire national de l'éducation populaire au Canada français, définissait l'éducation populaire comme un ensemble de pratiques éducatives « qui ne se limitent pas à l'instruction des masses et à la vulgarisation des connaissances, mais englobent tous les efforts qui tendent à rendre au peuple une âme, une conscience et le sens des responsabilités et à lui donner des moyens de s'exprimer et de s'extérioriser ». Si elle ne le formule pas explicitement, une telle définition montre bien le lien étroit qui relie l'éducation populaire à l'économie sociale et solidaire dans son caractère émancipateur et son objectif d'inclusion sociale.

Si on interroge son rapport à l'ESS, l'éducation populaire apparaît à la fois comme une composante importante de l'ESS par les acteurs qui la caractérisent (historiquement des associations, mutuelles ou coopératives) et comme un de ses principaux moteurs par les effets qu'elle produit et les objectifs qu'elle poursuit (émancipation des individus, éducation à la participation, sensibilisation à la démocratie, etc.). Les connaissances acquises de l'éducation populaire, les processus qu'elle met en oeuvre, les valeurs qui la caractérisent

sont en effet autant de bases qui peuvent permettre à l'ESS d'émerger et de se développer car l'éducation populaire contribue à forger et renforcer un socle de valeurs partagées par une communauté à partir duquel va pouvoir se déployer l'ESS. On retrouve là une expression du processus ou principe de double condition identifié autrefois par Fauquet. ESS et éducation populaire ont donc des destins imbriqués et très étroitement liés. C'est ce prisme que j'adopterai ici en le transposant dans un contexte sur lequel je travaille depuis près de trente ans : celui de la Corée du sud.

### **ESS et éducation populaire en Corée, un contexte très spécifique**

Se poser la question du rôle qu'a pu y jouer l'éducation populaire est particulièrement intéressant dans un pays comme la Corée du sud où la démocratie institutionnelle et politique est très jeune (moins de 40 ans), le pays ayant subi au XX<sup>e</sup> siècle la colonisation japonaise (1910-1945) puis une succession de régimes très autoritaires (1948-1987). Dans ce contexte, jusqu'à la fin des années 1980, la société civile a été très étroitement contrôlée par l'Etat et les processus propres à l'éducation populaire n'ont pu avoir qu'une portée limitée. Ce n'est qu'à partir de la décennie suivante, et surtout au début du XXI<sup>e</sup> siècle, qu'on observe l'apparition d'une société civile autonome, libre de s'exprimer sans être réprimée. Du foisonnement associatif qui s'ensuit découle l'émergence de contre-pouvoirs aux acteurs politiques et économiques en place, une contestation des injustices sociales et une prise de conscience généralisée vis à vis des questions environnementales et sanitaires. C'est dans ce contexte qu'apparaissent des organisations d'ESS incarnant des formes d'éducation populaire autour de questions touchant directement ou indirectement à la santé.

De ce processus au rythme très rapide, la Corée du Sud ressort aujourd'hui comme un acteur central de l'ESS sur la scène internationale : c'est à Séoul qu'a été fondé et installé jusqu'en 2022 le Forum mondial de l'économie sociale désormais basé à Bordeaux et la Corée est désormais bien identifiée comme terrain d'innovation sociale par les grandes institutions internationales telles que l'OIT, l'OCDE ou l'UNRISD qui l'ont intégré dans leurs récentes études comparatives dédiées à l'économie sociale. Par rapport aux autres pays asiatiques, la Corée a en effet développé un écosystème beaucoup plus ambitieux pour favoriser l'émergence et le développement de l'économie sociale, notamment par la mise en place de nombreux dispositifs publics dédiés.

Lorsque j'ai commencé à étudier l'ESS en Corée du sud à la fin des années 1990, la situation était très différente. Le pays était à l'époque encore fortement marqué par une vision politique très binaire héritée de la période de guerre froide et largement entretenue par la partition de la péninsule coréenne et l'affrontement idéologique entre nord et sud de la péninsule. Le concept d'économie sociale était alors quasiment inconnu là-bas et résonnait de manière politiquement très incorrecte aux oreilles de la plupart de mes interlocuteurs qui assimilait d'emblée l'adjectif social à socialiste donc à une idéologie proche du régime nordiste. En l'espace d'un peu moins de 25 ans, sous l'effet d'une dynamique portée par des

acteurs engagés de la société civile puis relayée par les pouvoirs publics et associant in fine également les grands groupes industriels, la Corée a construit un écosystème assez élaboré pour encourager le développement d'organisations d'ESS. Ce processus a été marqué notamment par l'introduction de plusieurs lois ou dispositifs publics tels que la loi sur le revenu minimum de 2000 qui fait des OESS l'un des acteurs principaux des politiques d'insertion et de lutte contre la pauvreté, la loi de 2006 pour la promotion de l'entreprise sociale qui apporte un soutien à des entreprises employant des chômeurs et/ou créant des emplois pour proposer des services à des catégories défavorisées, la loi-cadre de 2012 sur les coopératives qui permet le développement de coopératives dans la plupart des secteurs d'activités et introduit le statut de coopérative sociale. Je ne reviendrai pas ici sur les différentes facettes de ce processus d'accompagnement et d'institutionnalisation de l'ESS dont on peut trouver une analyse plus fouillée au regard de l'expérience française dans un article récent (Bidet et Richez-Battesti, 2024).

Dans ce propos, j'ai choisi de mettre l'accent sur quelques formes d'ESS qui me semblent en Corée incarner une contribution significative aux questions de santé : d'une part les coopératives médicales dont l'action s'apparente peu ou prou au domaine du Livre III du code de la mutualité ou des centres de santé communautaires, d'autre part les organisations de l'ESS (mouvements associatifs et coopératives de consommateurs) qui ont apporté une contribution pionnière et une vision originale sur les déterminants essentiels de la santé que sont l'alimentation et l'environnement.

### **Les coopératives médicales, un modèle porteur d'une approche alternative des soins de santé**

Les coopératives médicales sont une des formes coopératives existantes en Corée, certes pas la plus importante, mais certainement l'une des plus originales et surtout l'une de celles illustrant de manière directe ce lien entre éducation populaire et santé.

La première coopérative médicale a été créée il y a 30 ans à Anseong, ville située à quelque 80 km au sud de Séoul. Il s'agissait d'une initiative portée par un groupe de paysans et une association d'étudiants en médecine désireux de s'engager bénévolement pour rendre plus accessibles les soins médicaux à une population incapable d'en supporter le coût dans le système traditionnel. C'est donc une question d'accès aux soins pour les plus modestes dont il s'agit au départ. Faute de disposer d'un cadre juridique spécifique, c'est le statut associatif qui est utilisé à l'époque, puis celui de coopératives de consommateurs une fois que ce statut juridique a été adopté en Corée (2008) et de plus en plus fréquemment désormais celui de coopérative sociale apparue avec la loi coopérative de 2012.

L'initiative pionnière d'Anseong en inspire rapidement plusieurs autres selon un des processus typiques de l'innovation sociale qui est la reproduction d'expériences locales isolées : en 1996 à Incheon dans la grande banlieue de Séoul à l'initiative de jeunes médecins protestants, puis en 2000 à Ansan, autre métropole de l'agglomération de Séoul, sous

l'action de mouvements de citoyens en collaboration avec des membres d'un centre de recherche en médecine. La quatrième initiative de ce genre qui apparaît à Daejeon (grande ville provinciale) en 2002 est un peu différente car elle est combinée à un système de monnaie complémentaire locale (*Hanbat Lets*). Le réseau des adhérents à Hanbat Lets va constituer pendant les premières années l'essentiel des adhérents à la coopérative médicale jusqu'à ce que celle-ci touche une population plus large en faisant le choix de s'implanter dans des quartiers populaires. Inspirée par l'expérience et les valeurs de Hanbat Lets, la coopérative développe une approche de la médecine basée sur la participation responsable. Les différents associés participent à la gouvernance de la clinique qui propose des soins de médecine occidentale, des soins de médecine orientale (également reconnue en Corée) et des soins dentaires. En 2002, une autre coopérative médicale émerge à Wonju, un des foyers les plus actifs du mouvement coopératif coréen. Cette coopérative médicale se développe jusqu'à employer une centaine de personnes, la majeure partie d'entre elles intervenant dans le domaine des soins à domicile aux personnes âgées dans le cadre de l'assurance grande dépendance (*long-term care insurance*) introduite en Corée en 2008. Ces premières expériences de coopératives médicales amènent en 2003 la création de la Fédération nationale des coopératives médicales. Ce n'est qu'en 2008 que le modèle de la coopérative médicale apparaît à Séoul, particularité intéressante dans un environnement sud-coréen très marqué par une forte concentration des activités à Séoul et sa région.

Le modèle que proposent les coopératives médicales associe professionnels de santé et acteurs engagés d'un territoire dans une démarche de co-construction de réponses plus inclusives à des problématiques de santé et de cohésion sociale en favorisant l'accès aux soins du plus grand nombre, la prévention et la prescription de traitements moins coûteux pour le patient et pour le système d'assurance maladie (la Corée dispose d'un système d'assurance maladie universel qui couvre la quasi-totalité de la population). Il s'agit d'un modèle qui repose sur un double engagement militant : celui de citoyens désireux d'améliorer l'accès aux soins de santé et de corriger certaines dérives du système existant et celui de professionnels de santé réformistes qui souhaitent exercer en-dehors des institutions classiques (hôpitaux ou cliniques privées) et acceptent notamment des niveaux de salaire inférieurs à ceux observés ailleurs. Les coopératives médicales incarnent donc une approche très novatrice des soins de santé inspiré par la recherche d'un système de soins à la fois plus inclusif, plus responsable et plus économe. Leur caractère novateur réside à la fois dans leur mode de fonctionnement qui repose sur une gouvernance participative dans un système où les professions médicales contrôlent une offre de soins marchande et les pouvoirs publics un système d'assurance maladie encore insuffisant bien qu'en forte expansion et dans leurs objectifs qui mettent en avant l'accès aux soins pour les catégories modestes, la prévention et la réduction du reste à charge pour les malades. Une des particularités des coopératives médicales est en effet d'associer dans leur fonctionnement et dans leurs organes de contrôle différentes catégories de sociétaires telles que des professions médicales, des représentants de la société civile et des usagers, y compris quelquefois, mais plus rarement, des bénéficiaires relevant de catégories en difficulté

(personnes handicapées, personnes âgées, femmes, paysans, citoyens pauvres, etc.). Elles représentent à cet égard une des rares tentatives pour mettre en place une gouvernance participative dans un système de santé où les professions médicales contrôlent une offre de soins très marchandisée. En résumé, les coopératives de santé jouent en Corée du Sud un rôle important dans la promotion de la santé communautaire en offrant des services de santé abordables et accessibles, tout en encourageant la participation active des membres et la solidarité sociale. Si les modalités de mise en oeuvre ne sont pas tout à fait les mêmes, ce sont des objectifs qui rejoignent ceux défendus en France par les mutuelles à travers leur mobilisation précoce pour les médicaments génériques ou la mise en place de centres de soins mutualistes.

### **Alimentation et environnement, deux déterminants de la santé où l'ESS joue un rôle pionnier**

Dans le contexte marqué par une focalisation sur la croissance économique et par une politique très répressive à l'égard de toute forme de société civile contestataire, il a fallu attendre les années 1970 pour voir l'émergence des premiers mouvements de protection de l'environnement, les années 1980 pour qu'ils se pérennisent et les années 1990 pour qu'ils parviennent à participer significativement, et en amont, aux principaux dispositifs publics touchant à l'environnement. Les mouvements sud-coréens de protection de l'environnement se sont développés dans la mouvance plus générale que l'on a appelé les "mouvements de citoyens" dont ils incarnent une des tendances majeures. Ces mouvements se sont développés à la faveur de la démocratisation de la fin des années 1980 qui a offert en Corée du Sud un espace de libre expression à une société civile jusqu'alors sévèrement opprimée par le pouvoir politique et par ailleurs peu en phase avec les valeurs traditionnelles mises en avant par le confucianisme. Ces mouvements ont joué un rôle pionnier en matière de sensibilisation de la population aux enjeux de la pollution et des risques nucléaires. L'initiative souvent considérée comme pionnière est celle menée par des étudiants de l'Université nationale de Séoul qui créent en 1980 le Study Group on Pollution, puis des activistes religieux fondent en 1982 le Korea Pollution Research Institute (KPRI). Ces premières mobilisations font la lumière sur plusieurs scandales industriels touchant l'environnement et la santé et conduisent aux premières mesures d'indemnisation vis-à-vis de personnes ou de terrains contaminés. De telles initiatives gagnent en influence à la fin des années 1980 avec la création de la Korea Anti-Pollution Movement Association (KAPMA) qui devient en 1993 la Korea Federation for Environmental Movement (KFEM), aujourd'hui une des plus puissantes ONG sud-coréennes organisée autour de 52 organisations régionales, 5 institutions spécialisées et 5 institutions coopératives et membre des Amis de la Terre International (FoEI).

C'est dans les années 1980 également qu'émerge la première expérience significative en matière de promotion de l'agriculture biologique à partir de la ville de Wonju située à

quelque 100 km à l'est de Séoul. Les mouvements sociaux, très actifs à Wonju depuis les années 1960, jouent un rôle pionnier dans la dénonciation de l'utilisation massive d'engrais chimiques, encouragés par les coopératives agricoles, et des problèmes sanitaires et sociaux (exode rural) qui en découlent. Cela conduit à la création à la fin des années 1980 du mouvement Hansalim, un des premiers mouvements qui met en avant l'idée de gouvernance participative au service du développement communautaire. L'idée directrice est de souligner que producteurs et consommateurs sont responsables l'un vis-à-vis de l'autre : le premier est responsable de la santé du second tandis que le second est responsable de la survie du premier. Cette idée d'une responsabilité partagée est formalisée en 1989 dans le *Manifeste Hansalim* qui est l'acte fondateur de mouvement éponyme. Si l'idée germe à Wonju, Hansalim se développe ensuite à partir de Séoul et en s'adressant surtout aux consommateurs des centres urbains. Le mouvement Hansalim, qui deviendra par la suite une puissante coopérative, propose un modèle de commercialisation de produits biologiques basé sur le lien entre producteur rural et consommateur urbain. C'est la première initiative qui valorise une agriculture biologique de proximité diffusée à travers un réseau qui s'étend progressivement à l'ensemble du territoire national grâce à un système de distribution à domicile combiné avec des points de vente physiques. Dès sa création, le mouvement Hansalim met l'accent sur l'éducation aux bienfaits de l'agriculture biologique et l'alimentation saine à travers des actions de formation et la mise en place en 2015 d'un centre de formation pour les membres de la coopérative. L'expérience menée par Hansalim donnera naissance à un mouvement de coopératives de consommateurs très puissant et la création d'autres réseaux comme Dure et surtout ICOOP qui est devenu un autre acteur important sur ce créneau. ICCOP propose notamment des programmes de prévention visant à réduire les risques de maladies chroniques par une alimentation saine, des activités physiques quotidiennes et de la méditation. Aujourd'hui, on estime que ces coopératives de consommateurs commercialisant des produits biologiques représentent environ 30% du marché bio en Corée et rassemblent plus d'un million de membres. L'adoption d'un cadre juridique spécifique à la fin des années 1990 (loi de 1998) et le succès important qu'elles rencontrent durant la décennie suivante vont largement contribuer à la reconnaissance et au développement en Corée de l'agriculture biologique, de l'alimentation saine, des circuits courts. Leur démarche est assez comparable avec celle menée en France par le réseau Biocoop ou les AMAP, qui sont elles-mêmes inspirées par le modèle japonais des Teikei. Ces coopératives apparaissent cependant plus proche d'un autre mouvement japonais, celui des coopératives de consommation japonaises et notamment du Seikatsu Club, avec lequel il partage notamment une caractéristique essentielle qui est de reposer sur un sociétariat et un engagement bénévole fortement féminisés (même si ses leaders, actuels et passés, sont surtout des hommes). On peut considérer ces coopératives comme un des principaux vecteurs de sensibilisation de la population à l'importance d'une alimentation saine et de modes de vie durables en fournissant des produits biologiques, des aliments locaux frais et des informations sur la nutrition et le bien-être.

## Pour conclure

Si l'on retourne à notre définition canadienne de l'éducation populaire, ces exemples coréens illustrent les efforts, portés par des mouvements de l'ESS, pour « rendre au peuple une âme, une conscience et le sens des responsabilités et lui donner des moyens de s'exprimer et de s'extérioriser ». Sur des questions qui concernent directement les soins de santé ou indirectement certains déterminants essentiels de la santé (alimentation et environnement), ils montrent comment certains mouvements de l'ESS incarne une éducation populaire ancrée dans une démarche participative et émancipatrice contribuant tout à la fois à une prise de conscience de certains enjeux, à la diffusion de connaissances liées à ces enjeux et à la recherche de solutions innovantes et co-construites entre producteurs et consommateurs, professionnels et usagers, citoyens engagés et catégories défavorisées. De telles initiatives d'innovation sociale sont des vecteurs essentiels pour renforcer l'autonomie et l'émancipation des citoyens et leur permettre de participer au renouvellement de l'action publique.

Pour aller plus loin :

BIDET E. & RICHEZ-BATTESTI N. **2024**. La coproduction de l'action publique : un regard croisé sur les expériences française et coréenne de l'ESS, Politiques et Management Public, 1, 45-66 <https://doi.org/10.1684/pmp.2024.37>

BIDET E. & EUM H. **2020**. *Une analyse socio-économique de la trajectoire institutionnelle de l'entreprise sociale : le cas de la Corée du sud*, Annals of Public and Cooperative Economics, Vol. 93, N°1, p 229-247 <https://doi.org/10.1111/apce.12310>

BIDET E. & DEFOURNY J. **2019**. *Social Enterprise in Asia: Theory, Models, and Practices*, Routledge, London [Social Enterprise in Asia: Theory, Models and Practice - 1st Edition - \(routledge.com\)](https://www.routledge.com/Social-Enterprise-in-Asia-Theory-Models-and-Practice-1st-Edition-Book/9781138000000)

BIDET E. & EUM H. **2016**. *L'émergence du modèle coopératif en Corée du Sud*, RECMA-Revue internationale de l'économie sociale, 341, Paris <https://doi.org/10.3917/recma.341.0026>

BIDET E. & EUM H. **2014**. *Nouvelles formes de protection sociale : entreprises sociales et coopératives médicales en Corée du sud*, Revue Française des Affaires Sociales, 3, Paris <https://doi.org/10.3917/rfas.143.0084>

BIDET E. **2008**. *La difficile émergence de l'économie sociale en Corée du Sud*, RECMA-Revue internationale de l'économie sociale, No. 310, Paris, 65-78 <https://doi.org/10.7202/1021104ar>

BIDET E. **2000**. *Economie sociale et NPI : Le cas de la Corée du Sud*, Annales de l'économie publique et coopérative, vol. 71, No. 3, Blackwell-Ciriec International, Liège, 375-414 <https://doi.org/10.4000/sdt.37146>